



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33 Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405 promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 16 septembre 2021

Objet : Préavis de grève, de 0h à 24h, le mardi 5 octobre 2021

Monsieur le Maire, Monsieur le Président,

Depuis presque deux ans, les fonctionnaires et agents territoriaux sont aux avant-postes pour maintenir un service public de qualité, en dépit des conditions sanitaires et des multiples contraintes et injonctions contradictoires.

Pour autant, ils ne peuvent plus tout accepter :

Au plan national, nous assistons à une véritable déconstruction du statut de la Fonction publique, à une remise en cause des services publics et de notre régime CNRACL, au retour de la réforme de l'assurance chômage, de la contre-réforme des retraites...

Cela se double dans de nombreuses collectivités par un passage forcé aux 1607 heures au mépris des accords locaux, de la restriction du droit de grève, par des lignes directrices de gestion mettant en œuvre l'austérité, par des sous effectifs récurrents...

Les raisons de la colère ne manquent pas !

De plus, depuis le début du mois d'août, avec la mise en application de la loi « relative à la gestion de la crise sanitaire », le passe sanitaire impacte notre quotidien. La CGT rappelle que la vaccination représente un progrès considérable en termes de santé publique mais s'oppose à ce que la situation sanitaire soit utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause des droits et des acquis des salarié·e·s.

L'élargissement et l'accélération indispensables de la vaccination demandent de renforcer l'accès à la santé, les moyens de l'hôpital public et de la médecine du travail. Cela nécessite de convaincre et de rassurer. Cela nécessite aussi que le vaccin devienne un bien public mondial par la levée des brevets.

La CGT dénonce la loi du 5 août 2021 dite de gestion de la crise sanitaire et en demande l'abrogation.

La CGT réaffirme son opposition aux mesures régressives contenues dans la loi dite de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 et en revendique l'abrogation.

Sous couvert de modernisation, cette loi mine le statut de la Fonction publique, garant de la neutralité du service rendu et de l'égalité des droits des agentes et agents, mais aussi des usagères et usagers.

Dans ce contexte d'urgence sanitaire, **poursuivre la suppression des CHSCT est une aberration** pour la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs. La CGT réaffirme que tous les moyens nécessaires à la santé, à la prévention et à l'amélioration des conditions de travail des agents et salariés doivent non seulement être maintenus, mais être renforcés.

L'affaiblissement des prérogatives des CAP, ne fait que rendre encore plus obscur et partial le droit à la carrière des fonctionnaires.

De plus, il faut lutter contre la pénurie de moyens et de personnel et la précarisation massive rendue possible par l'élargissement du recours au recrutement par contrat, les logiques d'externalisation, de privatisation et le détachement d'office.

L'heure est au partage du travail entre toutes et tous et donc à la baisse du temps de travail.

Lors de la réunion sur les salaires des fonctionnaires et agent.es publiques le 6 juillet dernier, Madame la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a confirmé son refus du dégel de la valeur du point d'indice et toute augmentation générale.

Elle poursuit ainsi la politique des gouvernements successifs depuis 2010. Ce blocage a pour conséquence une perte de 17 % du pouvoir d'achat impactant également le niveau des retraites.

Cela ne peut pas être compensé par des mesures parcellaires, catégorielles, qu'elles soient indiciaires ou indemnitaires. Sans revalorisation forte et urgente de la valeur du point, sans mesure d'augmentation générale, les salaires et les carrières continueront de se dégrader.

De même, les inégalités entre les femmes et les hommes ne pourront pas être résorbées.

La CGT condamne le choix délibéré du gouvernement d'une politique d'austérité dont les effets sont dévastateurs pour les fonctionnaires, les salarié·e·s du public et du privé et les retraité·e·s.

Aussi, la CGT revendique :

- 10% d'augmentation salariale immédiatement pour commencer à réduire les pertes accumulées depuis 10 ans et en parallèle le dégel du point d'indice ;
- 10% de travail en moins rapporté à la durée légale pour permettre de créer des emplois, tout comme l'avait permis le passage aux 35 h, de travailler mieux et travailler toutes et tous en passant aux 32 h ;
- 10% de création de postes pour répondre aux besoins sociaux dans les services publics.

Par ailleurs, le syndicat CGT NMCA portera, une nouvelle fois, ses revendications locales afin de garantir un Service public de qualité répondant aux besoins de la population, notamment :

→ Obtenir l'égalité professionnelle femmes-hommes par la mise en place immédiate d'une vraie politique de réduction des différences de revenus et d'avancements ;

→ Rouvrir de réelles négociations sur le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) imposé dans nos 3 entités ;

→ Permettre aux agents à temps non complet d'accéder à des temps complets ;

→ Recruter d'urgence des fonctionnaires stagiaires sur les emplois permanents ;

→ Garantir une véritable équité de traitement des agents en termes d'avancement et de promotions internes ;

→ Rétablir le congé libérable, ainsi que la prime de départ à la retraite.

→ Négocier une nouvelle convention d'objectifs entre le CESAN et nos employeurs intégrant notamment une augmentation du financement de l'action sociale, culturelle et de loisirs.

→ Augmenter l'indemnité de résidence à 3 % du traitement de base pour compenser la cherté du logement dans notre département ;

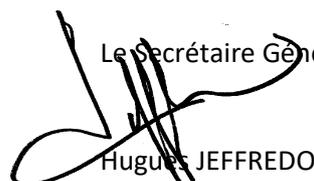
Pour toutes ces raisons, la CGT, rejointe par les organisations FO, FSU et SUD SOLIDAIRE, appelle à une journée de grève et de mobilisations, interprofessionnelle et intersyndicale, le 5 octobre 2021 afin que les agent·e·s de la Fonction publique territoriale puissent porter à nouveau, haut et fort, leurs légitimes revendications.

En conséquence, le syndicat CGT NMCA dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour la journée du mardi 5 octobre 2021 pour l'ensemble des agent·e·s de la mairie de Nice, du CCAS de la Ville de Nice et de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

P/ Le Syndicat CGT

Le Secrétaire Général



Hugues JEFFREDO